L'ÉCHO DE PETITE-RIVIÈRE

AVRIL 2021

Avis publics : P.2 à 6
Conseil Municipal : P.7 à 9
Budget participatif : P.10 à 16
Service incendie : P.17
Info communautaires : P.18 à 24

AVIS PUBLIC

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MRC DE CHARLEVOIX

AVIS PUBLIC

AUX RÉSIDANTS DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DE CHARLEVOIX

Avis public est, par les présentes, donné par la directrice générale :

Que le conseil de la Municipalité régionale de comté de Charlevoix, à une séance ordinaire tenue à la salle de délibérations du siège social de la MRC de Charlevoix, le mercredi 10 mars 2021, a adopté le Règlement numéro 186-21 relatif à la constitution et à la gestion de fonds éolien d'innovation et de développement régional de la MRC de Charlevoix.

Les personnes intéressées pourront prendre connaissance de ce règlement au bureau de la MRC de Charlevoix au 4, Place de l'Église, à Baie-Saint-Paul, aux heures normales d'ouverture.

DONNÉ à Baie Saint-Paul, ce onzième jour de mars de l'an deux mille vingt et un. (11 mars 2021).

Karine Horvath
Secrétaire-trésorière
Directrice générale

AVIS PUBLIC

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS

Avis est par la présente donné par le soussigné, de l'entrée en vigueur du règlement 645.

Le Conseil Municipal de Petite-Rivière-Saint-François a adopté le 8 juin 2020, **le règlement No 645 – règlement d'emprunt d'un montant de 500 000$ aux fins de financer le programme de réhabilitation de l'environnement pour la mise aux normes des installations septiques.** (Règlement No 644)

Que ce règlement a été approuvé par le MAMH le 11 mars 2021.

Que ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi, soit le jour de la parution dudit certificat.

Donné à Petite-Rivière-Saint-François ce 17ème jour de mars 2021

Stéphane Simard
Directeur Général & Secrétaire-Trésorier

Le 17 mars 2021

Vous souhaitez bénéficier du prêt consenti par la Municipalité dans le cadre du programme de réhabilitation de l'environnement pour la mise aux normes de vos installations septiques ?

Informez-vous sur les conditions d'éligibilité en communiquant avec nous à

info@petiteriviere.com
ou au 418-760-1050

Règlement No 644 disponible sur notre site internet www.petiteriviere.com/vie municipale/règlements municipaux

AVIS PUBLIC

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS

Avis est par la présente donné par le soussigné, de l'entrée en vigueur du règlement No 656:

Le Conseil Municipal de Petite-Rivière-Saint-François a adopté le 9 mars 2021 **le règlement No 656 amendant le règlement No 636 (relatif a la mise en place et au financement d'un service d'inspection ayant pour objet de voir à l'application et au respect du règlement No 630 sur la qualité de vie relativement aux résidences de tourisme.)**

Que ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi, soit le jour de la parution dudit certificat.

Donné à Petite-Rivière-Saint-François ce 11ème jour de mars 2021

Stéphane Simard — Le 11 mars 2021
Directeur Général & Secrétaire-Trésorier

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS

Avis est par la présente donné par le soussigné, de l'entrée en vigueur du règlement 657.

Le Conseil Municipal de Petite-Rivière-Saint-François a adopté le 9 mars 2021, **le règlement No 657 ayant pour objet d'imposer la mise en place, le maintien et l'entretien d'appareils destinés à réduire les risques de dysfonctionnements d'un système d'alimentation en eau d'égout et d'exonérer la municipalité en cas de non-respect de ce règlement et d'abroger le règlement No 653.**

Que ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi, soit le jour de la parution dudit certificat.

Donné à Petite-Rivière-Saint-François ce 17ème jour de mars 2021

Stéphane Simard — Le 17 mars 2021
Directeur Général & Secrétaire-Trésorier

AVIS PUBLIC

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE-ST-FRANÇOIS

AVIS PUBLIC

EST PAR LE PRÉSENT DONNÉ, PAR LE SOUSSIGNÉ ;

QU'il y aura session régulière du Conseil municipal le mardi 13 avril 2021 à 19h30, par visioconférence ;

QUE, lors de cette session, le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure suivante et entendra toutes personnes désireuses d'apporter des commentaires aidant à la décision de celui-ci :

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE :

Désignation de l'immeuble :

Lot 4 791 379 (1306 route 138)

Nature et effet :

- Régulariser la dimension d'un garage annexé à la résidence ne respectant pas le ration garage annexé/résidence inscrit à l'article 7.2.4 du règlement de zonage #603.

Donné à Petite-Rivière-St-François ce 8ème jour de mars 2021

Stéphane Simard, d.g. & sec.-trés.

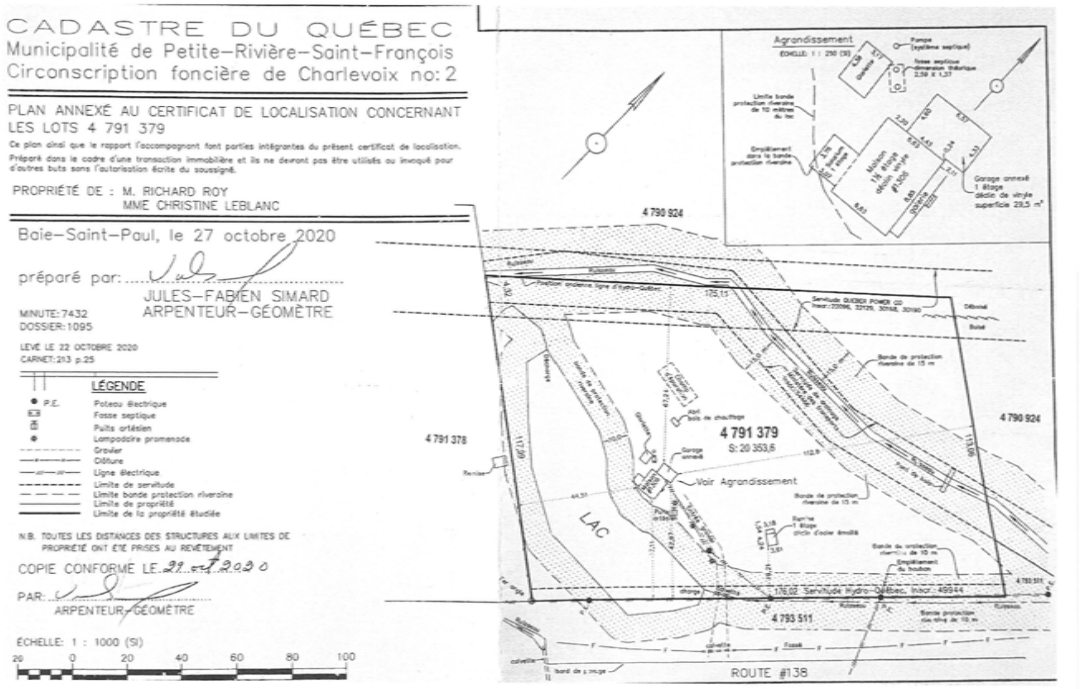

AVIS PUBLIC

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE-ST-FRANÇOIS

AVIS PUBLIC

EST PAR LE PRÉSENT DONNÉ, PAR LE SOUSSIGNÉ ;

QU'il y aura session régulière du Conseil municipal le mardi 13 avril 2021 à 19h30, par visioconférence ;

QUE, lors de cette séance, le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure suivante et entendra toutes personnes désireuses d'apporter des commentaires aidant à la décision de celui-ci :

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE :

Désignation de l'immeuble :

Lot 5 047 217 Victoria-Desgagnés

Nature et effet :

- Permettre la construction la construction d'une galerie à moins de quinze (15) mètres de la limite des hautes eaux d'un cours d'eau

Donné à Petite-Rivière-St-François ce 8 ème jour de mars 2021

Stéphane Simard, d.g. & sec.-trés.

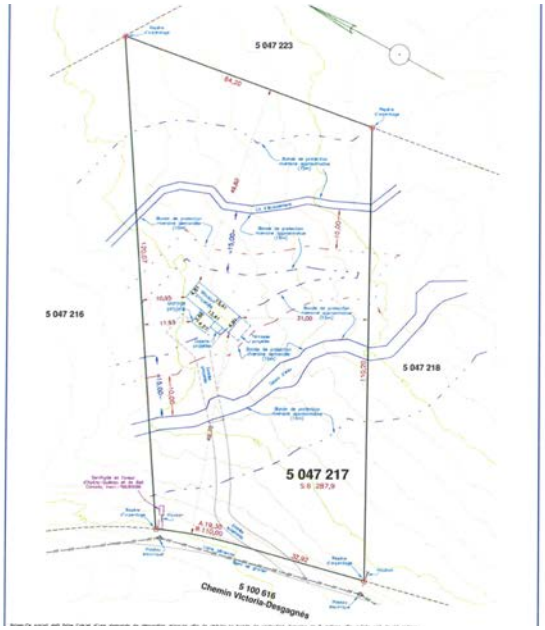

CONSEIL MUNICIPAL

Dossiers étudiés lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 9 mars 2021

Que le conseil municipal confirme l'emploi de secrétaire-trésorière-adjointe de Mme Morin.

Que le conseil municipal autorise l'adhésion de M. Simard à l'ADMQ.

Que le conseil municipal annule l'autorisation de Mme Francine Dufour pour la signature des effets bancaires et autorise M. Stéphane Simard, nouveau directeur général et secrétaire-trésorier pour la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François, à signer pour et au nom de la municipalité, tous les effets bancaires.

Que le conseil municipal se porte acquéreur des rues de la Phase 4B du Domaine Multis-Bois

Que le conseil municipal , autorise la publication d'une offre d'emploi pour les services d'un stagiaire en urbanisme;

Que le conseil municipal donne mandat à la Société d'Histoire de Charlevoix, dans le cadre de l'aménagement de la Résidence Gabrielle Roy en site d'interprétation.

Que le conseil municipal décrète la fin des travaux du chemin de la martine et procède à la fermeture du règlement # 468 ;

Que le conseil municipal décrète la fin des travaux et de procéder à la fermeture du règlement # 578, aucune dépense ayant été engagée.

Que le conseil municipal abroge la résolution no 130820, les travaux de pavage prévus pour un montant de 8 250 $ n'ayant pas été réalisés et ne le seront pas non plus dans l'avenir ;

Que le conseil municipal affecte, au budget 2021, le surplus de l'année 2020, du montant de 94 400 $ accordé à la municipalité par le ministère des Affaires municipales (MAMH), dans le cadre du COVID.

Que le conseil municipal accepte le rapport des travaux de correction de l'infrastructure routière effectués dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier local ; et des coûts reliés à ceux-ci, pour un montant de plus de 5 723 $.

Que le conseil municipal autorise la production d'un formulaire de don de charité à la Fondation Malle Baye, pour le don d'un montant de 3 000 $, déposé aux fins de réalisation du projet de parcours artistique.

Que le conseil municipal autorise l'acquisition d'un outil commercial permettant d'assurer le suivi de chaque litre de carburant au moyen de la technologie sans contact au montant de 4 628.35 $ plus les taxes applicables de Groupe Filgo Sonic ;

Que le conseil municipal demande au gouvernement du Québec de financer 10 000 nouveaux logements sociaux et communautaires et d'inclure le logement social et communautaire au cœur de son plan de relance économique;

Que le conseil municipal donne son appui moral à la MRC de Charlevoix, pour sa demande de financement auprès du MAPAQ pour supporter la démarche de renouvellement du Plan de Développement de la Zone Agricole.

Que le conseil municipal retient la soumission de Kia Charlevoix pour la location du véhicule Kia Sorento LX Premium, pour un paiement mensuel de 588.42 $.

CONSEIL MUNICIPAL

Dossiers étudiés lors de Séance ordinaire du conseil municipal du 9 mars 2021

Que le conseil municipal autorise l'achat d'une barrière d'eau auprès de Mégasécur, au coût de 2 950 $ plus les taxes applicables ;

Que le conseil municipal accepte le rapport incendie 2020 tel que déposé et communiqué ;

Que le conseil municipal accepte la proposition de Génératrice Drummond pour l'entretien mécanique et la vérification de son groupe électrogène.

Que le conseil municipal accepte la demande d'aide de Katabatik d'un montant de 3 000 $ pour son implantation aux abords du quai de Petite-Rivière-Saint-françois;

Que le conseil municipal accepte la recommandation de son comité consultatif de l'urbanisme et autorise l'émission des permis de construction pour les lots 4 793 016; 4 793 029; lot 4 793 022 situés sur le Chemin Jacques-Labrecque- et en vertu du règlement sur les PIIA;

Que le conseil municipal accepte la recommandation de son comité consultatif de l'urbanisme et autorise l'émission du permis, de construction pour le lot 4 793 059 situé sur le Chemin Marius-Barbeau - en vertu du règlement sur les PIIA;

Que le conseil municipal accepte la recommandation de son comité consultatif de l'urbanisme et autorise l'émission du permis de construction pour le lot 4 793 149 situé sur le Chemin Marie-Anne Simard - en vertu du règlement sur les PIIA ;

Que le conseil municipal accepte la recommandation de son comité consultatif de l'urbanisme et autorise l'émission du permis de construction pour le lot 5 292 166 situé sur Chemin du Haut-Lieu - en vertu du règlement sur les PIIA ;

Que le conseil municipal accepte la recommandation de son comité consultatif de l'urbanisme et autorise l'émission du permis de construction pour le lot 4 793 051 situé sur le Chemin Gabrielle Roy - en vertu du règlement sur les PIIA ;

Que le conseil municipal accepte la recommandation de son comité consultatif de l'urbanisme et autorise l'émission du permis de construction pour le lot 6 362 264 situé sur le chemin Alfred-Pellan - en vertu du règlement sur les PIIA ;

Que le conseil municipal accepte la recommandation de son comité consultatif de l'urbanisme et autorise l'émission du permis de construction pour le lot 4 793 082 situé sur le chemin Jean-Paul Riopelle;

Que le conseil municipal approuve les travaux exécutés sur le Chemin de la Martine en 2020 et financés par le règlement no 561.

Que le conseil municipal accepte de majorer le budget initial du site Internet pour inclure les ajouts de nouvelles fonctionnalités pour un dépassement des coûts de 6 250 $

CONSEIL MUNICIPAL

Dossiers étudiés lors de Séance ordinaire du conseil municipal du 9 mars 2021

Que le conseil municipal alloue une somme maximum de 300 $ afin d'embaucher madame Lydie Guay à titre de conseillère à l'embauche pour appuyer monsieur Stéphane Simard dans les sélections pour le remplacement de Mme Roxanne Dufour.

La municipalité est heureuse de vous annoncer l'arrivée de M. Stéphane Simard au poste de Directeur Général et secrétaire trésorier adjoint.

M. Simard est joignable au 418-760-1050 poste 6102

ou par courriel

dg@petiteriviere.com

Prochaine séance ordinaire du Conseil Municipal

le mardi 13 avril 2021 à 19h30 en visioconférence via l'application zoom

Le lien pour rejoindre la séance sera publié 1 heure avant la rencontre sur le Facebook Municipal, l'application Voilà et le site internet www.petiteriviere.com

Prochaine date d'échéance pour le versement des taxes Municipales : le 15 avril 2021

Nous vous informons que **le taux d'intérêt à 0% est prolongé jusqu'au 30 juin 2021.**

Nos bureaux étant fermés au public, seuls les paiements par chèque et institutions bancaires (Accès D et Banque Nationale) sont acceptés.

En cas de difficultés:
appelez le 418-760-1050 poste 6100
Merci !

La Municipalité lance son premier budget participatif !

Qu'est-ce qu'un budget participatif ?

Un **budget participatif** est un processus encadré et réglementé qui permet aux citoyens de décider de la façon dont une partie du budget municipal sera investi. En somme, les contribuables sont invités à déposer des projets structurants suivant les critères d'admissibilité et les mesures d'encadrement établis par le conseil. Les projets soumis doivent, entre autres, être réalisables sur une propriété municipale (sur un terrain ou à l'intérieur d'un bâtiment municipal), respecter tous les règlements en vigueur et aussi s'inscrire dans un des domaines de compétence municipales.

À la fin de la période de dépôt, les projets retenus par un comité d'analyse mis en place par le conseil municipal seront présentés à la population et soumis au vote. Enfin, le ou les projets gagnants seront adoptés par le conseil municipal en vue de leur réalisation en cours d'année 2021.

Domaines d'intervention du projet citoyen

En cette première année 2021 de lancement de son **Budget participatif,** la Municipalité a retenu les trois domaines d'intervention suivants : 1-les **loisirs**; 2- les **sports;** et 3- la **culture**.

BUDGET PARTICIPATIF

Objectifs

Par l'adoption du **Budget participatif**, la Municipalité cherche à atteindre les objectifs suivants :

- ✓ favoriser la collaboration entre les élus, les citoyens et l'administration municipale;
- ✓ dynamiser la municipalité par la participation citoyenne à même ses réalisations;
- ✓ impliquer les citoyens dans la planification budgétaire annuelle et échanger sur les pratiques;
- ✓ favoriser la mise en place de projets variés et originaux.

Mon implication auprès de ma municipalité, c'est enrichissant !

En vous engageant dans le **Budget participatif**, vous avez l'opportunité d'apporter votre couleur à la Municipalité et de prendre la parole en nous partageant vos idées. Il s'agit d'un processus sain et proactif où les élus et les services municipaux auront l'occasion d'être davantage à votre écoute dans le cadre d'une réalisation concrète, sur le terrain. Cette expérience enrichissante permettra de vous familiariser avec le milieu municipal et prendre contact avec son processus budgétaire. Enfin, votre engagement vous fera rayonner de façon constructive dans la communauté !

Critères d'admissibilité

Les projets reçus seront analysés selon les critères suivants par un comité de sélection formé de l'agent de développement économique et touristique, de la direction générale, et d'élus :

- le projet doit respecter les lois ainsi que les règlements, politiques et plans d'action de la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François;
  le projet doit prendre place sur les terrains ou dans les infrastructures de la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François;
- le projet doit être entièrement réalisable au cours de l'année durant le budget est alloué;
- le projet doit répondre à un besoin collectif et viser le bien commun (les projets privés ne seront pas pris en considération);
- le projet doit s'inscrire dans un domaine de compétence municipale visé, soit les **loisirs**, les **sports** et la **culture** pour cette première année de lancement du **Budget participatif**;
- les projets retenus devront, au total, respecter l'enveloppe budgétaire de **25 000 $**;
- aucune dépense n'aura été effectuée avant l'adoption du projet par le conseil municipal.

BUDGET PARTICIPATIF

Enveloppe budgétaire disponible

Il s'agit d'une première année test. **Une enveloppe globale de 25 000 $** provenant du budget municipal sera attribuée pour **la réalisation d'un ou de plusieurs projet(s).**

Échéancier 2021

Les participants pourront déposer leur projet entre le **12 avril et le 13 mai 2021**. L'échéancier du processus de sélection pour l'année 2021 sera le suivant :

1- développement et dépôt des projets (**du lundi 12 avril au jeudi 13 mai**) ;
2- présélections, analyse et bonification (**du lundi 17 au vendredi 21 mai)**
3- vote de la population **(du mardi 25 au lundi 31 mai**);
4- dévoilement et adoption du (ou des) projet(s) retenu(s) à la séance du conseil du **8 juin**;
5- réalisation des projets durant l'**année 2021** en cours.

Dépôt d'un projet

Pour déposer un projet, vous êtes invités à compléter le formulaire disponible sur notre site internet – www.petiteriviere.com dans l'onglet service aux citoyens/ budget participatif puis à le **transmettre par courriel à l'adresse add@petiteriviere.com**.

Vous pouvez également retourner le formulaire papier avec l'intégralité des pièces demandées au bureau municipal.

Avant de le remplir, assurez-vous d'avoir déjà bien en tête et bien en main toutes les informations suivantes :

- ✓ coordonnées du (de la) citoyen(ne), ou alors du groupe de citoyens qui portera le projet;
- ✓ description du projet, incluant le domaine de compétence municipale duquel il relève;
- ✓ lieu envisagé;
- ✓ estimation des coûts;
- ✓ bénéfices pour la population;
- ✓ clientèle visée.

Suggestions pour compléter votre présentation et en faciliter l'analyse par le comité de sélection

Assurez-vous que votre projet s'inscrit sur une propriété municipale et qu'il pourra se réaliser en 2021.

Assurez-vous qu'aucune dépense déjà effectuée ne figure dans votre budget de réalisation du projet.

En plus du formulaire de dépôt, votre dossier de présentation pourrait comprendre les éléments suivants :

- document explicatif, incluant un texte présentation plus détaillée du projet (maximum 500 mots);
- croquis de qualité et détaillé du projet (en format numérique);
- curriculum vitae ou tout autre document prouvant votre capacité à mettre le projet à terme.

Tous les documents qui accompagnent la présentation de votre projet devront être acheminés dans un format électronique (format Word, JPEG ou PDF) afin qu'ils puissent être facilement transférés.

BUDGET PARTICIPATIF

Formulaire de participation — Budget participatif 2021

Appel de projets citoyens

Un seul formulaire par projet, un seul projet par citoyen | Date limite de dépôt : le jeudi 13 mai à 15 h

1. Coordonnées de la citoyenne ou du citoyen de Petite-Rivière-Saint-François

Titre du projet :	
Prénom et nom du (de la) citoyen(ne) :	
Adresse civique (principale) complète :	
Téléphone :	**Cellulaire :**
Adresse courriel :	

2. Je dépose un projet en tant que : Citoyenne / citoyen ☐ **Membre d'un regroupement de citoyens** ☐

3. Engagement et responsabilités

J'assume les risques inhérents à ma participation au Budget participatif de Petite-Rivière-Saint-François **oui** ☐

Je m'engage à réaliser le projet que je présente au meilleur de mes connaissances et de mes capacités **oui** ☐

Je, soussigné (e), affirme que les informations transmises sont véridiques et je confirme que j'adhère complètement aux conditions de participation de « Budget participatif de Petite-Rivière-Saint-François – édition 2021 » telles que présentées sur le site Web de la Municipalité ainsi qu'à toutes autres conditions qui pourraient être prescrites par le comité de sélection.

Signature du (de la) citoyen(ne) **Lieu** **Date**

BUDGET PARTICIPATIF

4. Description du projet et de ses étapes de réalisation

Titre du projet proposé:
Description de votre projet en détails, en faisant référence au domaine municipal dans lequel il s'inscrit, et en présentant le plus clairement possible, dans un ordre chronologique, chacune des étapes de sa réalisation :
Identification du site idéal d'implantation du projet (sur propriété municipale) et exigences particulières nécessaires à sa réalisation *(exemples : proximité d'un bâtiment, eau, électricité, services municipaux, etc.)* **:**
S'il y a lieu, site alternatif envisagé (sur propriété municipale) :
Temps estimé pour la réalisation du projet (en nombre de jours) et calendrier prévisionnel de réalisation de chaque étape de réalisation en 2021 :
Étape 1 :
Étape 2 :
Étape 3 :

BUDGET PARTICIPATIF

5. Coût du projet

Estimé du budget, incluant les taxes, nécessaire à la réalisation de chaque étape du projet (à noter qu'aucune dépense effectuée avant l'éventuelle adoption du projet par le conseil municipal n'est admise au budget) :
Étape 1 :
Étape 2 :
Étape 3 :
Coût total :

6. Partenaires et contributions, financières ou autres, à la réalisation du projet

Est-il prévu que d'autres partenaires participent à la réalisation du projet ?	**Oui** ☐	**Non** ☐
Si oui, quelle sera la nature de leur contribution, en argent ou autre, et jusqu'à quelle hauteur ? (À noter que les contributions des partenaires, financières ou autres, devront faire l'objet d'un engagement de leur part) :		

7. Aide jugée nécessaire, de la part des services municipaux, à la réalisation du projet

Aide souhaitée, sur le plan technique, de la part des services municipaux	**Oui** ☐	**Non** ☐
Si oui, précisez la nature de l'aide souhaitée :		

BUDGET PARTICIPATIF

8. Bénéfices pour la communauté et lien avec la programmation municipale

Bénéfices du projet pour la communauté et pour l'environnement :
Arrimage du projet avec la vision et la programmation municipale de Petite-Rivière-Saint-François:

Les projets doivent être soumis par voie électronique, par la poste ou en personne à la Municipalité de Petite-Rivière-Saint-François (1067, rue Principale) au plus tard le jeudi 13 mai à 15 h (heure de réception du courriel faisant acte d'accusé de réception) à l'adresse suivante :

À l'attention de M. Marc Bertrand
Municipalité de Petite-Rivière-Saint-François
add@petiteriviere.com

Tél. : 418-760-1050, poste 6109

Suggestions pour compléter votre présentation et en faciliter l'analyse par le comité de sélection

Assurez-vous que votre projet se situe sur une propriété municipale et qu'il pourra se réaliser cette année 2021.

Assurez-vous qu'aucune dépense déjà effectuée ne figure dans votre budget de réalisation du projet.

En plus de ce formulaire de dépôt, votre dossier de présentation pourrait comprendre les éléments suivants :

- document explicatif, incluant un texte présentation plus détaillée du projet (maximum 500 mots);
- croquis de qualité et détaillé du projet (en format numérique);
- curriculum vitae ou tout autre document prouvant votre capacité à mettre le projet à terme;
- engagement des partenaires.

À noter que les documents qui accompagneront la présentation de votre projet devront être acheminés dans un format électronique (format Word, JPEG ou PDF) afin qu'ils puissent être facilement transférés.

INFO DU SERVICE INCENDIE

L'Écho de Petite-Rivière
vous présente sa nouvelle rubrique dédiée au service incendie de la Municipalité

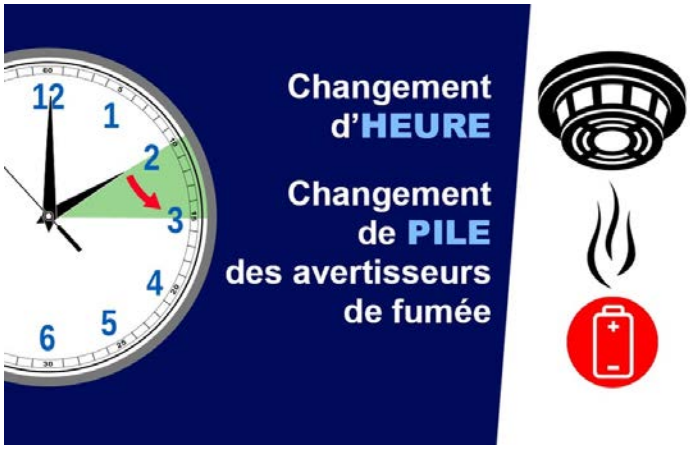

Vous n'avez pas encore changé les piles de vos avertisseurs de fumée ?

Il est temps !

Pensez à le faire chaque année avec le changement d'heure du mois de mars.

Le service incendie est intervenu depuis le début de l'année sur 2 feux de cheminée.

Procéder au ramonage de sa cheminée contribue à prévenir les risques d'incendie et les intoxications au monoxyde de carbone, en permettant une meilleure évacuation des fumées et des gaz.

Pour votre sécurité, faites ramoner votre cheminée au moins 1 fois par année et de préférence au printemps.

INFO COMMUNAUTAIRES

Le moment tant attendu des sucres est arrivé !!

L'Authentique Cabane à sucre du Domaine à Liguori est fière d'avoir contribué à la mise en place d'un projet regroupant près de 70 cabanes à sucre à travers le Québec : Ma Cabane à la maison!

Ainsi, la saison des sucres se réinvente et l'Authentique cabane à sucre du Domaine à Liguori vous propose un copieux menu adapté aux circonstances.

Visitez le

www.AuthentiqueCabane.com

Aux membres de la FADOQ nés en avril !

4 - Chantale Savard
5 - Alcide Gagné
6 - Robert Lavoie
10 - Glorius Bouchard
11 - Adélina Bouchard
11 - Maude Lavoie
14 - Louisette Tremblay
15 - Martine Lavoie
17 - Simone Marier
28 - Paul Turgeon

INFO COMMUNAUTAIRES

La F.A.C
FORMATION ALPHA CHARLEVOIX

OFFRE D'ATELIERS D'INITIATION AUX NOUVELLES TECHNOLOGIES

NIVEAU DÉBUTANT

C'est pour qui?

Pour les personnes âgées de 55 ans et + résidant dans une municipalité de Charlevoix-Ouest

qui possèdent très peu ou pas de connaissances

dans l'utilisation d'un ordinateur portable ou d'un iPad

C'est où ? :
dans votre municipalité !

C'est quand? :
dates à déterminer selon les inscriptions et les disponibilités !

C'est combien?: gratuit !

Pour savoir si cette formation vous convient, pour obtenir des informations ou pour vous inscrire

418-435-5082: demandez Isabelle

PLACES LIMITÉES

Santé et Services sociaux Québec

Cette offre de formation est rendue possible grâce au financement du Ministère de la Santé et des Services sociaux et du Ministère responsable des Aînés et des Proches aidants dans le cadre du Programme Action Aînés Québec.

MRC de Charlevoix

En collaboration avec la MRC de Charlevoix dans le cadre de la démarche: Municipalités Amies des Aînées (MADA)

F.A.C FORMATION ALPHA CHARLEVOIX

Notre organisme est financé par le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur dans le cadre du Programme d'Action Communautaire sur le Terrain de l'Éducation (PACTE)

Éducation et Enseignement supérieur Québec

INFO COMMUNAUTAIRES

BONNE NOUVELLE !

La bibliothèque est ouverte les lundi et mercredis de 18h à 19h30.

Suite aux décisions gouvernementales, différentes actions ont été mises en place afin d'assurer le respect des mesures sanitaires. Un contrôle sera fait pour limiter le nombre d'usagers à la bibliothèque.

Il est suggéré de limiter le temps de présence à la bibliothèque. Les enfants de moins de 12 ans doivent être accompagnés d'un adulte.

Le port du couvre-visage (masque) est obligatoire en tout temps. Les mesures de distanciation physique doivent être maintenues malgré l'obligation du port du couvre-visage (masque).

MERCI POUR VOTRE COLLABORATION !!

La BIBLIOTHÈQUE GABRIELLE-ROY a besoin de votre aide!!

Nous essayons un nouveau concept pour les prochains mois.

Si vous avez en votre possession des jeux de société en bon état dont vous ne vous servez plus et que vous souhaitez en faire don à votre bibliothèque, ce serait grandement apprécié pour la réussite de notre nouveau projet.

Nous recherchons des jeux pour toutes les catégories d'âge, peu importe le genre.

Vous pouvez nous les apporter lors de nos heures d'ouverture les lundis et mercredis de 18h à 19h30 ou les remettre à Annick Bouchard ou Viviane Guay.

Un gros merci à l'avance

pour votre participation et pour permettre la continuité et le progrès de votre bibliothèque.

La ligne AIDE ABUS AÎNÉS

Vous croyez être en situation de maltraitance ou craignez qu'une personne aînée près de vous le soit? N'hésitez pas, téléphonez à la ligne d'écoute et de référence AIDE ABUS AÎNÉS.

Créée en 2010, la ligne AIDE ABUS AÎNÉS est un service confidentiel, bilingue et gratuit, accessible tous les jours de 8 h à 20 h.

Que vous soyez un aîné vivant de la maltraitance, un proche, un ami, un voisin ou encore un intervenant, vous pouvez utiliser ce service.

Nos professionnels expérimentés sont là pour vous écouter, vous informer et vous diriger vers les ressources les plus appropriées pour répondre à vos besoins.

En cas de doute, n'hésitez pas à communiquer avec nous!

LA MALTRAITANCE

envers les personnes aînées

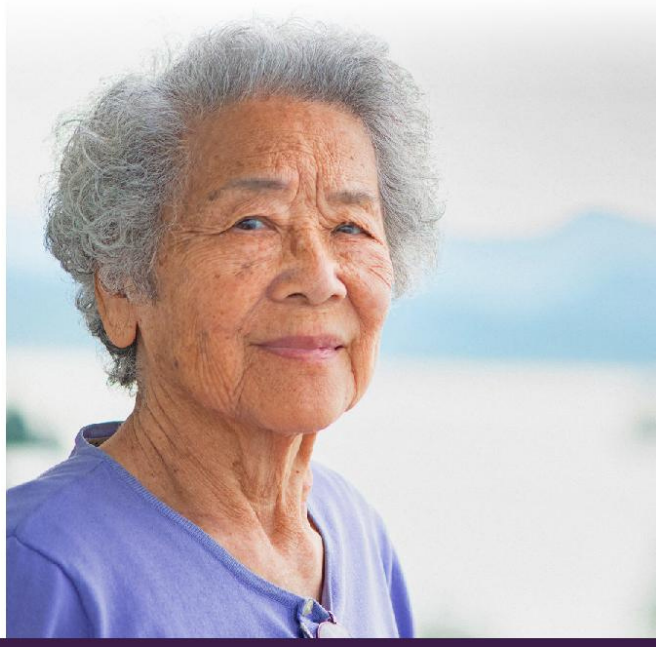

Ne restez pas indifférents à la maltraitance!

APPELEZ-NOUS!

1 888 489-ABUS (2287)

www.aideabusaines.ca

Québec

19-830-69FA © Gouvernement du Québec, 2020

c'est inacceptable!

N'hésitez pas à en parler

#ChaquePersonneCompte

Votre gouvernement

Québec

INFO COMMUNAUTAIRES

Qu'est-ce que la maltraitance ?

La maltraitance consiste en un ou plusieurs gestes, ou une absence d'action appropriée, qui cause du tort ou de la détresse à la personne aînée.

Elle se produit dans une relation où il devrait y avoir de la confiance. Elle est souvent commise par un proche, mais peut aussi l'être par des personnes offrant des services ou des soins. Parfois, la personne maltraitante n'a pas de mauvaise intention.

La maltraitance ne s'accompagne pas toujours de violence. Toutefois, la négligence peut causer autant de tort que la violence.

Les conséquences de la maltraitance

La maltraitance a des conséquences et des effets négatifs sur la qualité de vie des personnes aînées qui la vivent. Elles peuvent se replier sur elles-mêmes, ressentir de la peur, de l'insécurité, de l'anxiété. Cela peut mener à la dépression, favoriser l'augmentation des maladies et la mortalité. Les conséquences peuvent apparaître rapidement ou se développer bien après l'événement.

Il faut donc agir dès le premier signe.

Si vous vivez l'une de ces situations, il peut s'agir de la maltraitance :

- On vous force à faire des choses qui vous mettent mal à l'aise.
- On vous manque de respect lorsqu'on s'adresse à vous.
- On vous humilie ou l'on vous infantilise.
- On vous bouscule ou l'on vous brusque.
- On néglige de vous amener chez le médecin ou de vous donner vos médicaments.
- On vous interdit de rendre visite ou de parler à vos amis ou à votre famille.
- On vous fait des attouchements ou l'on vous force à avoir des contacts sexuels.
- On prend votre carte de guichet sans votre permission.
- On vous menace pour obtenir de l'argent ou des biens.
- On néglige votre hygiène ou votre alimentation.
- On décide à votre place sous prétexte que vous êtes trop vieux.

Vous avez des droits

Peu importe votre âge, votre sexe, votre origine ou votre orientation sexuelle :

- Vous avez le droit à la sécurité physique et psychologique.
- Vous avez le droit de prendre vos propres décisions.
- Vous avez le droit au respect.
- Vous avez le droit de disposer de votre argent et de vos biens comme bon vous semble.
- Vous avez le droit de recevoir les soins et les services dont vous avez besoin.
- Vous avez le droit d'aller chercher de l'aide si l'on ne vous traite pas adéquatement.

Pour en savoir davantage sur la maltraitance

et pour mieux la repérer, consultez le site suivant :

Québec.ca/maltraitanceaines

S3-K9

L'agence de sécurité S3-K9
patrouille sur le territoire sur le territoire
de Petite-Rivière-Saint-François
toutes les fins de semaine, les vendredis et samedis
de 22h à 3h00.

Pour signaler un agissement non conforme au règlement 630 sur la qualité de vie ;

COMPOSEZ LE 418-808-9566

INFO COMMUNAUTAIRES

Vous êtes nouveau propriétaire à Petite-Rivière-Saint-François, et résidez à titre permanent dans notre Municipalité, bénéficiez du programme d'incitatifs à l'établissement :

- indemnisation à la taxation
- aide à l'établissement en zone contrainte
- aide financière à l'éducation et à l'enfance

Aide également pour les propriétaires qui procèdent à l'agrandissement ou la rénovation de sa propriété pour la réalisation d'un logement supplémentaire ou pour la réalisation d'un logement bigénérationnel.

Écrivez-nous à info@petiteriviere.com pour recevoir le formulaire d'inscription.

ou appelez le 418-760-1050

Gestion des matières résiduelles – la rubrique

Mars est le mois des écocentres !

Le réseau des écocentres a été conçu pour aider les citoyens à se départir de tous les articles dont ils n'ont plus besoin. La plupart des matières sont acceptées gratuitement.

Fait sur le gaspillage des aliments :

Plus de 60% de la nourriture que nous jetons ou compostons aurait pu être consommée.

C'est presque 2,2 millions de tonnes par année au Canada. Apprenez à utiliser toute la nourriture que vous achetez, à décoder les dates avant de manger des restes et à sauver les aliments qui ont dépassé leur apogée.

Consulter le site j'aime manger pas gaspiller au : https://lovefoodhatewaste.ca/fr/

Nouveauté en 2021 !

La collecte des résidus verts passe au VERT!

La MRC est heureuse de vous annoncer qu'afin de réduire les déchets plastiques, nous avons opté pour une collecte de résidus verts en **sac de papier seulement.**

Les sacs de plastique seront interdits et non collectés si vous en utilisez.

Voici les types de contenants permis pour vos feuilles mortes

- Sacs en papier de résidus de jardin
- Contenants réutilisables en plastique ou métal (vidé et laissé sur place)
- Boîtes de carton
- Vous pouvez déposer vos feuilles dans votre bac brun et le placer selon l'horaire de collecte de ce dernier (chaque semaine de mai à novembre)

POINT DÉPÔT POUR APPAREILS RÉFRIGÉRANTS

- Écocentres St-Urbain
- Écocentre Isle-aux-Coudres

FRIGO RESPONSABLE

POINT DÉPÔT POUR LES SERPUARIENS

Appareils informatiques et électroniques

- Écocentre St-Urbain
- Écocentre Isle-aux-Coudres

CHANGEMENT D'HORAIRE	
Écocentre	**Horaire été**
Saint-Urbain	À partir du 5 avril **Ouvert du lundi au samedi** **9h00 à 16h45** Fermé les jours fériés
Écoboutique	À partir du 13 avril **Mardi et samedi** **10h00 à 16h00**
Isle-aux-Coudres	À partir du 3 avril **Mercredi et samedi** **9h00 à 16h45**

En tout temps sur les heures d'ouverture de l'écocentre vous pouvez apporter vos meubles et autres articles réutilisables pour l'Écoboutique. Cette dernière rouvrira en avril prochain pour les achats.

Suivez-nous

MRC de Charlevoix
mrccharlevoix.ca

Service de gestion des matières résiduelles
gmr@mrccharlevoix.ca
418 435-2639, poste 6012